Nations Unies A/77/725

Assemblée générale

Distr. générale
8 février 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session
Point 163 a) de l'ordre du jour
Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient : Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement

Budget de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement pour l'exercice allant du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

			Page
I.		Mandat et résultats attendus	5
	A.	Vue d'ensemble	5
	B.	Hypothèses budgétaires et activités d'appui	5
	C.	Coopération au niveau régional	6
	D.	Cadres de budgétisation axée sur les résultats	7
II.		Ressources financières	18
	A.	Vue d'ensemble	18
	B.	Contributions non budgétisées	19
	C.	Gains d'efficience	19
	D.	Taux de vacance	19
	E.	Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	20
	F.	Formation	20
	G.	Voyages officiels (hors formation)	21
	H.	Services de détection des mines et de déminage	22
	I.	Projets à effet rapide	22

23-02257 (F) 160223 080323

Merci de recycler

III. Analyse des variations 23
IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre 25
V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 76/274 et 76/289 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale 26
A. Assemblée générale 26
B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 29
Annexes
I. Définitions 32
II. Organigramme 34
Carte 35

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) pour l'exercice allant du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024 (exercice 2023/24), dont le montant s'élève à 70 875 800 dollars.

Ce budget est en augmentation de 6 331 300 dollars (9,8 %) par rapport aux crédits de 64 544 500 dollars ouverts pour 2022/23.

Au cours de l'exercice 2023/24, la Force continuera également, comme le prévoit son mandat, de mener des activités d'observation à partir de ses positions, tant dans le secteur alpha que dans le secteur bravo, ainsi que d'effectuer des patrouilles à partir du camp Ziouani et du camp Faouar dans la zone de séparation.

Ce budget couvre le déploiement de 1 250 militaires, de 55 membres du personnel recrutés sur le plan international (dont 2 personnes occupant un emploi de temporaire), un(e) administrateur(trice) et 89 agents des services généraux recrutés sur le plan national.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2023/24 et l'objectif de la Force est mise en évidence dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante Opérations et composante Appui). Les effectifs de la Force ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Force.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Force.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1er juillet au 30 juin.)

Catégorie	*Dépenses (2021/22)*	*Montant alloué (2022/23)*	*Dépenses prévues (2023/24)*	*Variation*	
				Montant	*Pourcentage*
Militaires et personnel de police	36 164,6	38 845,3	41 791,0	2 945,7	7,6
Personnel civil	15 610,1	15 524,6	16 323,8	799,2	5,1
Dépenses opérationnelles	9 423,0	10 174,6	12 761,0	2 586,4	25,4
Montant brut	**61 197,7**	**64 544,5**	**70 875,8**	**6 331,3**	**9,8**
Recettes provenant des contributions du personnel	1 671,8	1 526,2	1 714,7	188,5	12,4
Montant net	**59 525,9**	**63 018,3**	**69 161,1**	**6 142,8**	**9,7**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	**61 197,7**	**64 544,5**	**70 875,8**	**6 331,3**	**9,8**

Ressources humaines

	Contingents[a]	*Police des Nations Unies*	*Personnel recruté sur le plan international*	*Administrateurs recrutés sur le plan national*	*Agents des services généraux recrutés sur le plan national*	*Emplois de temporaire*[b]	*Volontaires des Nations Unies*[c]	*Personnel fourni par des gouvernements*	*Total*
Direction exécutive et administration									
Effectif approuvé 2022/23	–	–	5	–	1	1	–	–	7
Effectif proposé 2023/24	–	–	5	–	1	1	–	–	7
Composantes									
Opérations									
Effectif approuvé 2022/23	1 250	–	–	–	–	–	–	–	1 250
Effectif proposé 2023/24	1 250	–	–	–	–	–	–	–	1 250
Appui									
Effectif approuvé 2022/23	–	–	48	1	88	1	–	–	138
Effectif proposé 2023/24	–	–	48	1	88	1	–	–	138
Total									
Effectif approuvé 2022/23	1 250	–	53	1	89	2	–	–	1 395
Effectif proposé 2023/24	1 250	–	53	1	89	2	–	–	1 395
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**

[a] Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.
[b] Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).
[c] Ce chiffre comprend les Volontaires des Nations Unies recruté(e)s sur le plan international et sur le plan national.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées à la section IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 350 (1974). La dernière prorogation en date, jusqu'au 30 juin 2023, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 2671 (2022).

2. La Force a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la Force contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clés présentés dans les tableaux ci-après. Ces tableaux sont organisés par composantes (Opérations et Appui), qui découlent du mandat de la Force.

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Force, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la Force ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Force. La variation des effectifs par rapport au budget approuvé pour l'exercice 2022/23 est analysée pour chaque composante.

5. Le quartier général de la FNUOD est situé au camp Faouar dans le secteur bravo, et la base de soutien logistique au camp Ziouani, dans le secteur alpha (Golan occupé par Israël). La Force conservera ses 16 positions dans la zone d'opérations : 6 dans la partie nord, 4 dans la partie centrale et 4 dans la partie sud de la zone d'opérations ainsi que 1 dans le secteur alpha et au point charlie. En outre, la FNUOD continuera de remettre ses positions en état et de les améliorer.

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui

6. La FNUOD a globalement maintenu le cessez-le-feu entre Israël et la République arabe syrienne, malgré l'instabilité persistante liée aux violations de l'Accord sur le dégagement de 1974 qui continuent d'être commises par les parties. Elle continuera de faire tout ce qui est en son pouvoir pour le maintenir et veiller à ce qu'il soit scrupuleusement respecté, conformément aux dispositions de l'Accord.

7. La Force continuera également, comme le prévoit son mandat, de mener des activités d'observation à partir de ses positions, tant dans le secteur alpha que dans le secteur bravo, ainsi que d'effectuer des patrouilles à partir du camp Ziouani et du camp Faouar dans la zone de séparation. Celle-ci a une longueur d'environ 80 kilomètres du nord au sud et une largeur allant de 12,5 kilomètres le long de la crête du mont Hermon, au nord, à moins de 400 mètres le long de la frontière jordano-syrienne.

8. La Force continuera d'exécuter les tâches qui lui incombent, notamment ses inspections dans les secteurs alpha et bravo ainsi que le chantier des barils le long de la ligne de cessez-le-feu, qui seront repeints et remis en état, dès lors que les conditions le permettront. De plus, elle continuera d'exécuter des projets à effet rapide, qui constituent une mesure de confiance. Pour assurer la sécurité de son personnel et conformément aux priorités définies dans l'Action pour le maintien de la paix Plus, elle continuera d'éliminer, dans la zone de séparation, les mines, les munitions non explosées et les engins explosifs improvisés.

9. De plus, pour l'exercice 2023/24, la FNUOD réoccupera une position supplémentaire des Nations Unie (17A), afin de mieux surveiller la zone de séparation, comme l'ont demandé les parties à l'Accord sur le dégagement des forces. À cet égard, la Force déploiera 35 militaires supplémentaires pour renforcer ses activités d'observation et mieux surveiller sa zone d'opérations à partir de la position 17A, dans les limites de l'effectif maximum autorisé de 1 250 militaires.

Activités d'appui de la mission

10. En ce qui concerne les activités d'appui, au cours de l'exercice 2023/24, la Force reconstruira la position 17A ainsi qu'un nouvel entrepôt central afin d'appuyer l'exécution de son mandat. Ce nouvel entrepôt permettra d'éviter les retards dans les livraisons attendues et de garantir que la Force n'ait pas de rupture de stock de biens stratégiques et de survie. Il contribuera également à améliorer la planification de la demande, la gestion des stocks et la planification des interventions d'urgence de la Force, tout en renforçant la résilience de la chaîne d'approvisionnement de la Force.

11. La FNUOD poursuivra la mise en œuvre de ses projets environnementaux afin de renforcer l'autosuffisance de toutes ses positions tout en réduisant son empreinte carbone, conformément à la stratégie environnementale de l'Organisation. À cet égard, pour la période 2023/24, la FNUOD continuera de se concentrer sur l'installation de systèmes d'énergie solaire et construira une nouvelle station d'épuration des eaux et des eaux usées dotée d'un système automatisé de traitement des boues résiduaires afin de garantir un traitement adéquat des déchets, ce qui réduira son empreinte carbone et l'utilisation de carburant.

12. En outre, conformément aux priorités définies dans l'Action pour le maintien de la paix Plus, la Force continuera de mettre en œuvre de manière intégrée des mesures visant à améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et du personnel des missions.

13. L'effectif civil proposé est composé de 145 postes et emplois de temporaire, sans changement dans l'effectif total proposé pour l'exercice 2023/24.

14. Le montant estimatif des ressources nécessaires au fonctionnement de la mission pour l'exercice 2023/24 fait apparaître une augmentation des ressources demandées d'un montant de 6,3 millions de dollars, qui s'explique principalement par : a) les contingents (2,9 millions de dollars), en raison du déploiement prévu de 35 membres supplémentaires de contingents, au titre de la réoccupation prévue de la position 17A ; b) le personnel civil (0,8 million de dollars), en raison des dépenses de personnel plus élevées du fait que le niveau d'occupation des postes de la Force a été supérieur aux prévisions ; et c) les dépenses opérationnelles (2,6 millions de dollars), du fait que les prix du carburant et de la reconstruction du poste 17A ont été plus élevés que prévu.

15. Le non-respect de l'Accord sur le dégagement par les parties et l'évolution de la situation en matière de sécurité dans la zone d'opérations de la Force représentent les principaux facteurs externes qui pourraient entraver l'exécution du budget proposé.

C. Coopération au niveau régional

16. La FNUOD continuera d'assurer la coordination avec les autres missions de maintien de la paix des Nations Unies dans la région, à savoir l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST), la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, en ce qui concerne les questions d'intérêt régional.

17. La FNUOD continuera de garder sous son contrôle opérationnel les observateurs militaires du Groupe d'observateurs au Golan relevant de l'ONUST et d'entretenir des contacts avec le bureau de liaison de ce dernier à Damas, selon que de besoin.

18. La FNUOD continuera de bénéficier de l'appui de la FINUL pour ce qui est du transport de biens et de personnel via le Liban et des services informatiques et des services de communication. Sous la coordination de la Section régionale des technologies, la FINUL fournit à la FNUOD des services de gestion stratégique aux fins de la coordination et de la prestation de services technologiques conformes aux directives du Siège de l'ONU, l'objectif étant de réduire les disparités de services, d'engendrer des économies d'échelle et d'éliminer le chevauchement d'activités entre les missions de la région. De plus, elle continuera d'apporter un appui à la FNUOD en matière de déontologie et de discipline, qui s'inscrira notamment dans le cadre d'activités de prévention (séances d'information à l'entrée en service et stages de formation obligatoire, par exemple), qui seront tout particulièrement axées sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, du harcèlement sexuel et de la fraude, ainsi que dans le cadre d'activités de formation ciblées concernant la stratégie mise en place pour réprimer les faits répréhensibles.

19. En outre, chargée des opérations bancaires pour le système des Nations Unies en République arabe syrienne, la Force continuera de fournir au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie un appui administratif dans le domaine financier ainsi que des services d'achat et du carburant pour les véhicules, moyennant remboursement.

20. Pendant l'exercice 2023/24, la FNUOD continuera de bénéficier du soutien du Bureau d'appui commun de Koweït, où un(e) agent(e) des services généraux a été détaché(e), en ce qui concerne le traitement des états de paie de son personnel recruté sur le plan national et de ses agents en tenue hors contingents et unités de police constituées.

D. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

21. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A au présent rapport.

Direction exécutive et administration

22. Le Bureau du Chef de la mission et commandant de la force assurera la direction exécutive et l'administration de la mission. L'effectif proposé est indiqué au tableau 1.

Tableau 1
Ressources humaines : Bureau du Chef de la mission et commandant de la force

	Personnel recruté sur le plan international						*Personnel recruté sur le plan national*			*VNU*			
	SGA/ SSG	*D-2/ D-1*	*P-5/ P-4*	*P-3/ P-2*	*Service mobile*	*Total partiel*	*AN*	*GN*	*Total partiel*	*Personnel recruté sur le plan international*	*Personnel recruté sur le plan national*	*Total partiel*	*Total*
Bureau du Chef de la mission et commandant de la force													
Postes approuvés 2022/23	1	–	1	2	1	5	–	1	1	–	–	–	6

	Personnel recruté sur le plan international						*Personnel recruté sur le plan national*			*VNU*			
	SGA/ SSG	*D-2/ D-1*	*P-5/ P-4*	*P-3/ P-2*	*Service mobile*	*Total partiel*	*AN*	*GN*	*Total partiel*	*Personnel recruté sur le plan international*	*Personnel recruté sur le plan national*	*Total partiel*	*Total*
Postes proposés 2023/24	1	–	1	2	1	5	–	1	1	–	–	–	6
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Emplois de temporaire approuvés[a] 2022/23	–	–	1	–	–	1	–	–	–	–	–	–	1
Emplois de temporaire proposés[a] 2023/24	–	–	1	–	–	1	–	–	–	–	–	–	1
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Total													
Effectif approuvé 2022/23	1	–	2	2	1	6	–	1	1	–	–	–	7
Effectif proposé 2023/24	1	–	2	2	1	6	–	1	1	–	–	–	7
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**

[a] Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Bureau du Chef de la mission et commandant de la force

Tableau 2
Ressources humaines : Bureau du Chef de la mission et commandant de la force

	Variation	*Classe*	*Titre fonctionnel*	*Modification*	*Description*
Emploi de temporaire	–	P-4	Officier de liaison (forces armées)	Maintien	
Poste	+1	P-2	Analyste de données (adjoint(e) de 1re classe)	Réaffectation	
	-1	P-2	Traducteur(trice) (adjoint(e) de 1re classe)	Réaffectation	
Total	**–**				

23. Le tableau d'effectifs approuvé pour le Bureau du Chef de la mission et commandant de la force comprend six postes [1 Chef de la mission et commandant(e) de la Force (SSG), 1 spécialiste des affaires juridiques (P-4), 1 spécialiste des affaires civiles (P-3), 1 traducteur(trice) (adjoint(e) de 1re classe) (P-2), 1 assistant(e) principal(e) (agent(e) du Service mobile) and 1 assistant(e) de liaison (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) et un emploi de temporaire soumis à recrutement international (officier de liaison (forces armées) (P-4)]. Le Bureau fournit un soutien logistique direct au Chef de la mission et commandant de la force, lequel a la double responsabilité de diriger, au nom du Secrétaire général, les initiatives de désengagement de l'Organisation des Nations Unies concernant la Force et d'assurer le commandement et le contrôle de toutes les opérations militaires dans

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e) ; VNU = Volontaire des Nations Unies.

la zone d'opérations de la FNUOD. Les responsabilités du Chef de la mission consistent à exercer une autorité générale sur les activités des Nations Unies dans la zone d'opérations, à définir la direction opérationnelle à l'échelle de la mission, à fournir des orientations pour l'exécution du mandat et à diriger et orienter les chefs de toutes les composantes de la FNUOD. En tant que commandant de la force, cette personne exerce le contrôle opérationnel sur l'ensemble des opérations et du personnel militaires dans la zone d'opérations, et dirige et supervise les officiers supérieurs de la FNUOD. Le Chef de la mission et commandant de la force est également chargé d'assurer la sécurité du personnel, dans le cadre du système de gestion de la sécurité des Nations Unies, ainsi que celle des personnes à la charge des membres du personnel dans la zone d'opérations.

24. Dans le cadre des priorités définies dans l'Action pour le maintien de la paix Plus, la FNUOD continue d'avoir besoin de l'emploi de temporaire d'officier(ère) de liaison (P-4) soumis à recrutement international, afin d'assurer une coordination efficace dans la poursuite de la mise en œuvre dans la Force du Système complet de planification et d'évaluation de la performance. De plus, l'officier(ère) de liaison supervise et guide le maintien d'une liaison quotidienne avec les parties à l'Accord sur le dégagement de 1974 et formule des recommandations stratégiques et opérationnelles à la haute direction sur tous les sujets de préoccupation en rapport avec la liaison. Il appartient au ou à la titulaire du poste de maintenir une liaison régulière avec les autorités locales du pays hôte et de la région afin de faciliter les mouvements de personnel, de marchandises et de fournitures entre la FNUOD et les pays voisins. En outre, cette personne est chargée de maintenir les contacts et la coordination avec ses homologues des Nations Unies et dans les ambassades locales, y compris les pays fournisseurs de contingents, afin de pouvoir répondre aux questions concernant les opérations de la FNUOD.

25. Après la mise en service du Système complet de planification et d'évaluation de la performance et de l'établissement de la base de données connexe, la Force a trouvé une lacune dans le traitement et l'utilisation des données permettant de définir, sur la base des besoins de l'organisation, les données analytiques et les informations nécessaires pour étayer les décisions, les stratégies et les flux de travail. Dans ce contexte, la Force a besoin qu'un(e) analyste de données civil(e) s'occupe spécialement du bon fonctionnement général du Système et d'améliorer la coordination des diverses données de la Force, notamment les tableaux de bord, les feuilles de résultats, les exposés et les rapports. La Force s'appuiera sur des outils de visualisation et d'analyse des données pour faciliter la prise de décisions, la présentation et l'établissement de rapports éclairés. À cet égard et à l'appui de l'application de la Stratégie pour la transformation numérique du maintien de la paix des Nations Unies, il est proposé que le poste de traducteur(trice) (adjoint(e) de 1re classe) (P-2), figurant dans le tableau 2, soit transformé en poste d'analyste de données (adjoint(e) de 1re classe) (P-2).

26. Le (la) titulaire du poste devra concevoir et utiliser des bases de données, des systèmes de collecte des données et des outils d'analytique en collaborant avec l'ensemble de la Force pour améliorer le flux et la qualité des données. Il ou elle devra aider également le bureau du Chef de la mission et du commandant de la force en fournissant des données oralement et par écrit requises pour les exposés et les réunions, si nécessaire.

27. À cet égard, compte tenu des besoins moins élevés en services de traduction et d'interprétation, qui sont actuellement assurés par les ressources existantes dans le Bureau, le poste de traducteur(trice) adjoint(e) 1re classe (P-2) n'est plus nécessaire.

Composante 1 : opérations

28. La Force continuera de veiller au respect du cessez-le-feu entre Israël et la République arabe syrienne et de s'assurer qu'aucune des forces militaires des parties n'enfreint l'Accord sur le dégagement. Elle se tiendra en contact avec les parties à l'Accord pour empêcher que les tensions ne s'exacerbent de part et d'autre de la ligne de cessez-le-feu.

Réalisation escomptée	*Indicateurs de succès*
1.1 Les parties agissent conformément à l'Accord sur le dégagement et le respectent	1.1.1 Séparation des forces et zones de limitation maintenues

Produits

- Organisation de réunions hebdomadaires de haut niveau avec les autorités syriennes, en tant que de besoin, en vue de régler les questions liées à l'exécution du mandat de la FNUOD et d'assurer la coopération
- Organisation de réunions hebdomadaires de haut niveau avec les autorités israéliennes, en tant que de besoin, en vue de régler les questions liées à l'exécution du mandat de la FNUOD et d'assurer la coopération
- Contacts immédiats avec les parties au sujet des violations de l'Accord sur le dégagement, notamment des incidents qui compromettent le cessez-le-feu
- 180 040 jours-personne d'occupation de positions (31 militaires × 16 positions × 365 jours)
- 9 198 patrouilles en véhicules blindés dans la zone de séparation (28 patrouilles × 365 jours × 90 % du facteur d'exécution)
- Équipe d'établissement des faits constituée de 4 personnes, disponible en permanence pour réunir rapidement tous les éléments de fait relatifs aux incidents qui se produisent dans la zone de séparation ou les zones de limitation
- Protestations contre toutes les violations de l'Accord sur le dégagement
- 4 rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité

Réalisation escomptée	*Indicateurs de succès*
1.2 Réduction du danger présenté par les mines et les engins explosifs improvisés dans la zone de séparation	1.2.1 Aucun mort ou blessé parmi le personnel de la FNUOD du fait de l'explosion de mines ou de munitions (2021/22 : aucune victime ; 2022/23 : aucune victime ; 2023/24 : aucune victime)

Produits

- Élimination des mines, munitions non explosées et engins explosifs improvisés dans la zone de séparation, et contrôle et déminage continus des itinéraires de patrouille suivis par le personnel de la Force, selon les exigences de la sécurité des opérations

Réalisation escomptée	*Indicateurs de succès*
1.3 Meilleure sensibilisation de la population civile au mandat de la FNUOD	1.3.1 Aucun cas de franchissement accidentel de la ligne de cessez-le-feu par des civils dans la zone de séparation (2021/22 : aucun cas ; 2022/23 : aucun cas ; 2023/24 : aucun cas)

Produits

- Contacts avec les autorités responsables de la sécurité dans le secteur bravo et sensibilisation des civils au mandat de la FNUOD, y compris la prévention des incidents

- Exécution de 6 projets à effet rapide

Réalisation escomptée	*Indicateurs de succès*
1.4 Maintien de la capacité opérationnelle et de l'état de préparation pour que la Force puisse pleinement s'acquitter de son mandat	1.4.1 Bonne exécution du mandat

Produits

- Examen trimestriel de la situation en matière de sécurité dans les zones de séparation et de limitation du secteur bravo
- Activités quotidiennes de suivi et d'analyse de l'évolution de la situation dans la zone d'opérations et dans la région

Facteurs externes

La situation en matière de sécurité demeure stable dans la zone d'opérations de la Force pour permettre la bonne exécution du mandat.

Tableau 3
Ressources humaines : composante 1 (Opérations)

Catégorie	*Total*
II. Contingents	
Effectif approuvé 2021/22	1 250
Effectif proposé 2022/23	1 250
Variation nette	–

Composante 2 : appui

29. La composante Appui continuera de fournir des services efficaces et performants afin d'aider la Force à s'acquitter de son mandat ; pour ce faire, elle exécutera les produits prévus, améliorera la qualité des services et réalisera des gains d'efficience.

Réalisation escomptée	*Indicateurs de succès*
2.1 Fourniture à la mission, dans les meilleurs délais, de services d'appui efficaces, rationnels et responsables	2.1.1 Pourcentage annuel moyen des postes autorisés soumis à un recrutement international qui ne sont pas pourvus (2021/22 : 7,5 % ; 2022/23 : 9,4 %) 2023/24 : 5,7 %)
	2.1.2 Pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international (2021/22 : 28 % ; 2022/23 : ≥ 28 % ; 2023/24 : ≥ 28 %)
	2.1.3 Nombre moyen de jours civils nécessaires au recrutement sur une liste de réserve, de la publication de l'avis de vacance de poste à la sélection des candidats, pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7 (2021/22 : 50 ; 2022/23 : ≤ 60 ; 2023/24 : ≤ 60)

2.1.4 Nombre moyen de jours civils nécessaires au recrutement par voie d'avis de vacance de poste spécifiques, de la publication de l'avis de vacance de poste à la sélection des candidats, pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7 (2021/22 : sans objet ; 2022/23 : ≤ 120 jours ; 2023/24 : ≤ 120)

2.1.5 Note globale dans le tableau de bord d'évaluation environnementale de l'Administration (2021/22 : 86 ; 2022/23 : 100 ; 2023/24 : 100)

2.1.6 Pourcentage de problèmes liés à l'informatique et aux communications réglés selon les délais fixés en fonction du degré de gravité (grave, moyennement grave, pas grave) (2021/22 : 87 % ; 2022/23 : ≥ 85 % ; 2023/24 : ≥ 85 %)

2.1.7 Respect de la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain (2021/22 : 100 % ; 2022/23 : 100 % ; 2023/24 : 100 %)

2.1.8 Écart par rapport au plan de gestion de la demande : quantités prévues, commandes passées en temps voulu, délais de livraison (2021/22 : 20 % ; 2022/23 : ≤ 20 % ; 2023/24 : ≤ 20 %)

2.1.9 Note globale concernant l'indice de performance de l'Administration en matière de gestion du matériel, sur la base de 20 indicateurs clés de résultats (2021/22 : 1 976 ; 2022/23 : ≥ 1 800 ; 2023/24 : ≥ 1 800)

2.1.10 Pourcentage, au 30 juin, de membres des contingents dont l'hébergement est fourni par l'ONU et est conforme aux normes, comme prévu dans les mémorandums d'accord (2021/22 : 100 % ; 2022/23 : 100 % ; 2023/24 : 100 %)

2.1.11 Respect des normes de l'ONU relatives à la livraison et à la qualité des rations ainsi qu'à la gestion des stocks (2021/22 : 100 % ; 2022/23 : 100 % ; 2023/24 : 100 %)

Produits

Amélioration des services

- Gestion du plan d'action environnemental de la mission, conformément à la stratégie environnementale de l'Administration
- Appui à la mise en œuvre de la stratégie et du plan détaillé de gestion de la chaîne d'approvisionnement de l'Administration
- Amélioration des bâtiments, ainsi que des positions et infrastructures des Nations Unies en vue de satisfaire aux normes minimales de sécurité opérationnelle
- Remise en état de 1 autre position des Nations Unies afin d'appuyer la composante militaire

Audit, contrôle des risques et conformité

- Suite donnée aux recommandations d'audit non encore appliquées ayant été acceptées par la direction

Budget, finances et communication de l'information

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services budgétaires, financiers et d'information financière concernant un budget de 70,9 millions de dollars
- Appui à l'établissement de la version définitive des états financiers annuels de la Force, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public et au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU

Services relatifs au personnel civil

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services de gestion des ressources humaines à un effectif autorisé de 145 civils [53 agents recrutés sur le plan international, 90 recrutés sur le plan national et 2 membres du personnel temporaire (autre que pour les réunions)], notamment d'un appui en ce qui concerne le traitement des indemnités, prestations et avantages, le recrutement, la gestion des postes, l'établissement du budget et la gestion de la performance
- Organisation d'activités de formation dans la zone de la mission (bénéficiaires : 844 membres du personnel civil) et appui à la formation organisée à l'extérieur de la zone de la mission (bénéficiaires : 40 membres du personnel civil)
- Appui au traitement de demandes d'autorisation de voyage présentées par des membres du personnel civil : 32 demandes dans la zone de la mission et 166 demandes en dehors de la zone de la mission à des fins autres que la formation, et 40 demandes à des fins de formation

Services d'ingénierie et de gestion des installations et des infrastructures

- Services d'entretien et de réparation pour un total de 20 sites techniques, dont le camp Faouar et le camp Ziouani
- Exécution de 6 projets de construction, de rénovation et d'aménagement
- Exploitation et entretien de 65 groupes électrogènes appartenant à l'ONU
- Exploitation et entretien d'installations d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux appartenant à l'ONU (y compris 6 puits/trous de sonde, 4 stations de purification de l'eau et 6 installations d'épuration)
- Fourniture de services de gestion des déchets, y compris de collecte et d'élimination des déchets liquides et solides, dans 2 sites
- Fourniture de services de nettoyage, d'entretien des périmètres et de blanchisserie dans 2 sites

Gestion du carburant

- Gestion de l'approvisionnement et du stockage de 2,6 millions de litres de carburant (0,8 million pour les transports terrestres et 1,8 million pour les groupes électrogènes et d'autres installations) et de lubrifiants dans les points de distribution et les installations de stockage de 12 sites

Services liés aux technologies

- Fourniture de 307 radios portatives, de 267 radios mobiles pour les véhicules et de 78 radios fixes ainsi que de l'appui y afférent
- Exploitation et maintenance d'un réseau de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et d'échange de données, y compris 1 microterminal VSAT, 1 central téléphonique, 36 liaisons hertziennes et 3 terminaux de réseau local à large bande, et gestion de 3 forfaits pour téléphone mobile
- Fourniture de 203 ordinateurs et de 47 imprimantes pour un effectif moyen de 1 312 utilisateurs civils et en tenue, ainsi que de 182 appareils et 28 imprimantes permettant aux membres des contingents de travailler sur le terrain, et fourniture de services d'appui connexes et de services communs
- Services d'appui et de maintenance pour 36 réseaux locaux et 1 réseau étendu

- Analyse de données géospatiales portant sur une surface de 4 200 km 2, mise à jour des couches topographiques et thématiques et production de 220 types de cartes

Services médicaux

- Exploitation et entretien de 2 installations médicales appartenant à l'ONU (1 hôpital de niveau I doté d'un service de chirurgie et 1 unité médicale de niveau I), appui à 1 installation médicale appartenant aux contingents (unité médicale de niveau I) et gestion des arrangements contractuels conclus avec 3 hôpitaux d'infrastructure

Gestion de la chaîne d'approvisionnement

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, d'un appui à la planification et à la recherche de fournisseurs aux fins de l'achat de biens et de produits de base pour un montant estimatif de 11,8 millions de dollars
- Réception, gestion et distribution ultérieure de marchandises dans la zone d'opérations de la Force
- Dans la limite des pouvoirs délégués, gestion et comptabilisation des immobilisations corporelles, des stocks avec ou sans valeur marchande et des équipements dont la valeur est inférieure au seuil d'immobilisation, d'un coût historique total de 127,6 millions de dollars, et communication de l'information y relative

Services relatifs au personnel en tenue

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximum autorisé de 1 250 militaires (62 officiers d'état-major et 1 188 soldats)
- Inspection et vérification du matériel majeur appartenant aux contingents et contrôle du respect des normes relatives au soutien logistique autonome, et établissement de rapports à ce sujet, pour 7 unités militaires réparties dans 2 sites
- Fourniture et stockage de rations, y compris de combat, et d'eau pour un effectif moyen de 1 173 membres des contingents
- Appui au traitement des demandes d'indemnités et des prestations pour un effectif moyen de 1 173 militaires
- Appui au traitement de demandes d'autorisation de voyage : 22 demandes en dehors de la zone de la mission à des fins autres que la formation et 12 demandes à des fins de formation
- Organisation d'activités de formation et appui à des activités de formation à l'intention de 1 173 membres du personnel en tenue à l'intérieur et à l'extérieur de la zone de la mission

Gestion des véhicules et services de transport terrestre

- Exploitation et entretien de 297 véhicules appartenant à l'ONU (128 véhicules légers, 56 véhicules à usage spécial, 5 ambulances, 71 véhicules blindés et 37 autres véhicules spécialisés, remorques et accessoires), de 110 véhicules appartenant aux contingents et de 4 ateliers de réparation, et fourniture de services de transport et de navette

Sécurité

- Fourniture de conseils en matière de sécurité, diffusion au personnel de la FNUOD d'informations sur la sécurité mises à jour quotidiennement et analyse de la situation pour les hauts responsables de la Force, y compris des évaluations des menaces et des risques pour l'ensemble des bureaux et des camps situés dans la zone d'opérations de la Force et dans la zone de séparation, ainsi que pour toutes les positions militaires
- Fourniture de services de sécurité opérationnelle et de gestion des mouvements de civils de la Force entre Damas, les positions militaires syriennes et Beyrouth par l'organisation de 600 convois encadrés
- Formulation à l'intention des responsables de la Force de recommandations sur le renforcement du dispositif physique de sécurité de toutes les installations

- Organisation de séances de formation à la sécurité à l'intention du personnel civil et militaire, dans le cadre du système de gestion de la sécurité des Nations Unies, concernant les procédures applicables aux convois et les mesures à prendre en présence d'engins explosifs improvisés et les procédures de mise aux abris et de protection des camps ; organisation de réunions d'information pour les nouveaux arrivants ; organisation d'exercices d'évacuation des locaux ; sensibilisation aux risques d'enlèvement ou de prise d'otages

Déontologie et discipline

- Exécution d'un programme de déontologie et de discipline s'adressant à l'ensemble du personnel militaire et civil (prévention, formation, suivi des enquêtes et des mesures disciplinaires, et mesures correctives)

VIH/sida

- Programme de sensibilisation au VIH/sida, y compris un module d'éducation par les pairs, pour tous les nouveaux membres du personnel de la Force dans le cadre de la formation initiale

Facteurs externes

Plusieurs facteurs peuvent influer sur la capacité d'exécuter les produits prévus, notamment l'évolution des conditions de sécurité et de la situation politique, économique et humanitaire ou des phénomènes météorologiques non prévus dans les hypothèses budgétaires ; des cas de force majeure ; des modifications apportées au mandat au cours de l'exercice.

Tableau 4
Ressources humaines : composante 2 (Appui)

	Personnel recruté sur le plan international						*Personnel recruté sur le plan national*			*VNU*			
	SGA/ SSG	*D-2/ D-1*	*P-5/ P-4*	*P-3/ P-2*	*Service mobile*	*Total partiel*	*AN*	*GN*	*Total partiel*	*Personnel recruté sur le plan international*	*Personnel recruté sur le plan national*	*Total partiel*	*Total*
Section de la sécurité													
Postes approuvés 2022/23	–	–	1	3	3	7	–	2	2	–	–	–	9
Postes proposés 2023/24	–	–	1	3	3	7	–	2	2	–	–	–	9
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Division de l'appui à la mission													
Bureau du Chef de l'appui à la mission													
Postes approuvés 2022/23	–	1	2	3	3	9	1	16	17	–	–	–	26
Postes proposés 2023/24	–	1	2	3	3	9	1	16	17	–	–	–	26
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement													
Postes approuvés 2022/23	–	–	2	–	13	15	–	37	37	–	–	–	52
Postes proposés 2023/24	–	–	2	–	13	15	–	37	37	–	–	–	52
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**

	Personnel recruté sur le plan international						*Personnel recruté sur le plan national*			*VNU*			
	SGA/ SSG	*D-2/ D-1*	*P-5/ P-4*	*P-3/ P-2*	*Service mobile*	*Total partiel*	*AN*	*GN*	*Total partiel*	*Personnel recruté sur le plan international*	*Personnel recruté sur le plan national*	*Total partiel*	*Total*
Bureau de la gestion des opérations et des ressources													
Postes approuvés 2022/23	–	–	4	1	12	17	–	33	33	–	–	–	50
Postes proposés 2023/24	–	–	4	1	12	17	–	33	33	–	–	–	50
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Emplois de temporaire approuvés[a] 2022/23	–	–	–	1	–	1	–	–	–	–	–	–	1
Emplois de temporaire approuvés[a] 2023/24	–	–	–	1	–	1	–	–	–	–	–	–	1
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Total partiel													
Postes approuvés 2022/23	–	–	4	2	12	18	–	33	33	–	–	–	51
Postes proposés 2023/24	–	–	4	2	12	18	–	33	33	–	–	–	51
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Total partiel (Division de l'appui à la mission)													
Effectif approuvé 2022/23	–	1	8	5	28	42	1	86	87	–	–	–	129
Effectif proposé 2023/24	–	1	8	5	28	42	1	86	87	–	–	–	129
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Total													
Effectif approuvé 2022/23	–	1	9	8	31	49	1	88	89	–	–	–	138
Effectif proposé 2023/24	–	1	9	8	31	49	1	88	89	–	–	–	138
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**

[a] Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Bureau de la gestion des opérations et des ressources

Tableau 5
Ressources humaines : Section du génie

	Variation	*Classe*	*Titre fonctionnel*	*Modification*	*Description*
Emploi de temporaire	–	P-3	Ingénieur	Maintien	
Total partiel	–				

30. Le tableau d'effectifs approuvé pour la Section du génie comprend 21 postes (1 Chef de groupe (génie) (P-4), 1 technicien(ne) du génie (agent(e) du Service mobile), 1 technicien(ne) groupes électrogènes (agent(e) du Service mobile) et 18 agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national) dans diverses fonctions d'appui à la Section et 1 emploi temporaire d'ingénieur(e) recruté(e) sur le plan international (P-3). La Section du génie est chargée de fournir des infrastructures, de construire des installations et d'assurer des services d'entretien tant à la composante militaire qu'à la composante Appui de la FNUOD, dans toute sa zone d'opérations.

31. Compte tenu de la reconstruction prévue du poste 17A et de la poursuite de l'exécution des projets environnementaux de la Force, notamment dans les domaines de l'efficacité énergétique, des panneaux solaires et de la gestion des déchets, la FNUOD continuera d'avoir besoin d'un emploi temporaire d'ingénieur(e) (P-3) pour la période 2023/24. L'ingénieur(e) (P-3) sera chargé(e), notamment, de la préparation des documents administratifs et techniques relatifs à la conception, au calcul des structures, à l'alimentation en électricité et en eau et à l'évaluation technique pour le processus d'appel d'offres afin de veiller à ce que les fournisseurs sélectionnés respectent les spécifications des Nations Unies.

32. Par ailleurs, l'ingénieur(e) (P-3) sera chargé(e) de garantir l'exécution des projets en coordonnant les besoins dans toutes les composantes de la Force et en supervisant une équipe composée d'un personnel issu de divers domaines professionnels, tels que la plomberie, la menuiserie, la ferronnerie, la peinture et la maçonnerie. Il ou elle suivra également l'avancement des projets de construction et d'environnement de la FNUOD afin de s'assurer que les installations sont disponibles dans les délais prévus et dans des conditions opérationnelles adéquates, conformément aux priorités définies dans l'Action pour le maintien de la paix Plus.

33. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de maintenir l'emploi de temporaire d'ingénieur(e) figurant au tableau 5 afin de doter la FNUOD des capacités nécessaires pour assurer les besoins de la Force en matière de génie pour l'exercice 2023/24.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1er juillet au 30 juin.)

	Dépenses (2021/22)	*Montant alloué (2022/23)*	*Dépenses prévues (2023/24)*	*Variation*	
				Montant	*Pourcentage*
Catégorie de dépenses	*(1)*	*(2)*	*(3)*	*(4) = (3) – (2)*	*(5) = (4)/(2)*
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	–	–	–	–	–
Contingents	36 164,6	38 845,3	41 791,0	2 945,7	7,6
Police des Nations Unies	–	–	–	–	–
Unités de police constituées	–	–	–	–	–
Total partiel	**36 164,6**	**38 845,3**	**41 791,0**	**2 945,7**	**7,6**
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	11 060,9	11 453,1	11 682,9	229,8	2,0
Administrateurs recrutés sur le plan national	57,8	49,0	54,0	5,0	10,2
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	3 865,8	3 493,5	4 091,2	597,7	17,1
Volontaires des Nations Unies	–	–	–	–	–
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	625,6	529,0	495,7	(33,3)	(6,3)
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–	–
Total partiel	**15 610,1**	**15 524,6**	**16 323,8**	**799,2**	**5,1**
Dépenses opérationnelles					
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants et services de consultants	–	13,8	–	(13,8)	(100,0)
Voyages officiels	129,8	188,0	210,9	22,9	12,2
Installations et infrastructures	4 569,4	4 825,0	6 870,3	2 045,3	42,4
Transports terrestres	1 496,4	1 475,6	2 004,2	528,6	35,8
Opérations aériennes	–	–	–	–	–
Opérations maritimes ou fluviales	6,6	50,1	50,1	–	–
Communications et informatique	1 620,4	1 714,2	1 680,1	(34,1)	(2,0)
Santé	236,1	308,3	306,7	(1,6)	(0,5)
Matériel spécial	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	1 174,6	1 299,6	1 338,7	39,1	3,0
Projets à effet rapide	189,7	300,0	300,0	–	–
Total partiel	**9 423,0**	**10 174,6**	**12 761,0**	**2 586,4**	**25,4**
Montant brut	**61 197,7**	**64 544,5**	**70 875,8**	**6 331,3**	**9,8**
Recettes provenant des contributions du personnel	1 671,8	1 526,2	1 714,7	188,5	12,4
Montant net	**59 525,9**	**63 018,3**	**69 161,1**	**6 142,8**	**9,7**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	**61 197,7**	**64 544,5**	**70 875,8**	**6 331,3**	**9,8**

B. Contributions non budgétisées

34. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant prévu*
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces[a]	1 025,2
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
Total	**1 025,2**

[a] Terrains mis à disposition par le pays hôte.

C. Gains d'efficience

35. Il est tenu compte dans les prévisions de dépenses pour l'exercice 2023/24 des mesures ci-après, qui visent à accroître l'efficience :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	*Montant*	*Mesure*
Installations et infrastructures	201,4	Augmentation de l'approvisionnement en électricité grâce à des panneaux solaires et remplacement de l'éclairage intérieur et extérieur existant par des ampoules LED. L'acquisition de 1 160 panneaux solaires (d'une capacité de 285 watts chacun, pour une capacité de 330 600 watts-crête) devrait fournir de l'énergie 8 heures par jour pendant 320 jours (ensoleillement moyen), soit environ 839 000 kWh par an à 0,24 $/kWh.
Total	**201,4**	

D. Taux de vacance

36. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2023/24 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

(En pourcentage)

Catégorie	*Taux effectif 2021/22*	*Taux budgétisé 2022/23*	*Projection 2023/24*[a]
Militaires et personnel de police			
Contingents	10,9	8,0	6,2
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	7,5	9,4	5,7
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	0,0	0,0	0,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	6,7	9,0	2,2
Emplois de temporaire[b]			
Personnel recruté sur le plan international	0,0	0,0	0,0

[a] Un taux de vacance de postes de 50 % a été appliqué aux nouveaux postes et emplois.
[b] Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

37. Les taux de vacance proposés tiennent compte des taux enregistrés par la mission à ce jour ainsi que des particularités de la mission concernant le déploiement de personnel en tenue et le recrutement de personnel civil. Ils ont été calculés sur la base du taux de vacance moyen actuel sur 12 mois, de janvier à décembre 2022 ou du taux de vacance effectif au 31 décembre 2022, ainsi que des prévisions relatives aux déploiements du personnel en tenue et à l'entrée en fonctions du personnel civil. Cette méthode est conforme aux orientations générales fournies pour améliorer l'exactitude et la cohérence des taux de vacance appliqués dans les budgets proposés pour l'exercice 2023/24, et faire en sorte que ces taux soient fondés, dans la mesure du possible, sur les taux effectifs. Un taux de vacance de postes de 50 % a été retenu aux fins du calcul des coûts relatifs aux postes et emplois de temporaire qu'il est proposé de réaffecter ou de créer.

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

38. Les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 9 814 600 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Montant prévu		
Catégorie de dépenses	*Contingents*	*Unités de police constituées*	*Total*
Matériel majeur	9 043,8	–	9 043,8
Soutien logistique autonome	770,8	–	770,8
Total	**9 814,6**	**–**	**9 814,6**

Facteurs applicables à la mission	*Pourcentage*	*Date d'entrée en vigueur*	*Date du dernier examen*
A. Facteurs applicables à la zone de la mission			
Contraintes du milieu	1,6	1er octobre 2021	1er août 2021
Logistique et état des routes	0,2	1er octobre 2021	1er août 2021
Actes d'hostilité ou abandon forcé	3,3	1er octobre 2021	1er août 2021
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	1,5-5,5		

F. Formation

39. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2023/24 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant prévu*
Consultants	
Formateurs	–
Voyages officiels	
Voyages au titre de la formation	59,5
Fournitures, services et matériel divers	
Frais, fournitures et services liés à la formation	125,0
Total	**184,5**

40. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2023/24, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	Personnel recruté sur le plan international			*Personnel recruté sur le plan national*			*Militaires et personnel de police*		
	Nombre effectif 2021/22	*Nombre prévu 2022/23*	*Nombre proposé 2023/24*	*Nombre effectif 2021/22*	*Nombre prévu 2022/23*	*Nombre proposé 2023/24*	*Nombre effectif 2021/22*	*Nombre prévu 2022/23*	*Nombre proposé 2023/24*
Formation interne	83	257	268	94	545	576	1 144	5 982	5 993
Formation externe[a]	2	18	15	4	28	25	4	14	12
Total	**85**	**275**	**283**	**98**	**573**	**601**	**1 148**	**5 996**	**6 005**

[a] Comprend les cours assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la mission.

41. Dans le cadre des activités de formation prévues pour l'exercice 2023/24, à savoir 80 cours, la FNUOD augmentera le nombre de participants à la formation interne en offrant des cours sur la communication, l'ingénierie et les transports terrestres, afin de renforcer sa résilience.

42. Compte tenu des enseignements et des meilleures pratiques tirés de la pandémie de COVID-19, le montant des dépenses relatives aux voyages au titre de la formation demeurera inchangé par rapport à celui qui avait été approuvé pour l'exercice 2022/23, ce qui témoigne de la volonté de la Force de continuer d'améliorer la formation dans sa zone d'opérations et la formation interne.

43. Le programme de formation comprend des cours ayant trait à l'administration, aux finances et au budget, aux communications et à l'informatique, à la gestion et au développement organisationnel, au génie, aux questions de genre, aux transports terrestres, à la gestion des ressources humaines, aux services médicaux, aux achats et à la gestion de contrats, à la chaîne d'approvisionnement, à la sécurité, à la déontologie et à la discipline et à la connaissance des réalités culturelles locales.

G. Voyages officiels (hors formation)

44. Les ressources nécessaires au titre des voyages officiels (hors formation) pour l'exercice 2023/24 sont estimées à 151 400 dollars et se répartissent comme suit :

Catégorie	*Nombre de voyages-personnes*	*Montant (en milliers de dollars des États-Unis)*	*Pourcentage du budget total 2022/23*	*Pourcentage du budget total 2023/24*
Voyages dans la zone de la mission	32	11,7	–	–
Voyages hors de la zone de la mission	188	139,7	0,2	0,2
Total	**220**	**151,4**	**0,2**	**0,2**

45. Les ressources demandées au titre des voyages officiels pour l'exercice 2023/24 tiennent compte des meilleures pratiques et des enseignements tirés de la pandémie et ne comprennent que les manifestations nécessitant une présence physique, telles que les réunions d'information à l'intention des hauts responsables, certaines conférences et certains ateliers, les autres manifestations devant se tenir en ligne.

H. Services de détection des mines et de déminage

46. Durant l'exercice 2023/24, les contingents déployés par la FNUOD continueront de prendre en charge les activités de détection des mines et de fournir le matériel de déminage conformément aux mémorandums d'accord signés avec la Force. Les ressources correspondantes sont inscrites à la rubrique Contingents.

I. Projets à effet rapide

47. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2023/24, par rapport à celles des exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Exercice	*Montant*	*Nombre de projets*
2021/2022 (montant effectif)	189,7	4
2022/23 (montant approuvé)	300,0	6
2023/24 (montant proposé)	300,0	6

48. Pendant l'exercice 2023/24, la FNUOD continuera d'exécuter des projets à effet rapide, qui constituent une mesure de confiance visant à faciliter la mise en œuvre des mandats, et de renforcer l'impact de ces projets, conformément à la résolution 76/274 de l'Assemblée générale. Ayant mené à bien ses projets à effet rapide lors des exercices précédents, pendant l'exercice 2023/24, la Force s'attachera à remettre en état des installations à l'appui des efforts visant à atténuer les effets de la pandémie de COVID-19 sur les opérations de maintien de la paix, notamment pour permettre aux missions de continuer d'exécuter leur mandat tout en garantissant la santé et la sécurité du personnel de maintien de la paix et des populations locales dans les pays hôtes, conformément aux dispositions des paragraphes 9 et 10 de la résolution 75/303 de l'Assemblée.

III. Analyse des variations[1]

49. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

		Variation
Contingents	2 945,7	7,6 %

• Gestion : intensification du déploiement

50. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) l'application d'un taux de vacance de postes moins élevé (6,2 %) que celui appliqué dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23 (8,0 %), en raison du déploiement prévu de 35 membres de contingents supplémentaires, au titre de la réoccupation prévue de la position 17A, comme demandé par les parties dans l'Accord sur le dégagement des forces, ce qui a entraîné une augmentation des coûts liés au remboursement standard au titre des contingents et des dépenses connexes, telles que les rations, le matériel majeur appartenant aux contingents et les voyages liés au déploiement, à la relève et au rapatriement ; b) la hausse des indemnités de subsistance (missions), sur la base du barème révisé applicable à compter du 1er janvier 2023, par rapport aux montants prévus dans le budget approuvé pour 2022/23.

		Variation
Personnel recruté sur le plan international	229,8	2,0 %

• Paramètres budgétaires : modification des taux de vacance

51. L'augmentation des ressources nécessaires s'explique principalement par l'application d'un taux de vacance de postes moins élevé (5,7 %) que celui appliqué dans le budget approuvé pour l'exercice précédent (9,4 %).

		Variation
Administrateurs recrutés sur le plan national	5,0	10,2 %

• Paramètres budgétaires : modification du barème des traitements

52. L'augmentation des ressources demandées tient essentiellement à la hausse des coûts salariaux par rapport aux coûts inscrits dans le budget approuvé pour l'exercice précédent, de façon à tenir compte des dépenses de personnel effectives, qui ont été plus élevées que prévu en 2022/23.

		Variation
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	597,7	17,1 %

• Paramètres budgétaires : modification des taux de vacance

53. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par l'application, dans le calcul des coûts salariaux du personnel recruté sur le plan national, d'un taux de vacance moins élevé que dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23 (2,2 % contre 9,0 %).

[1] Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

	Variation	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(33,3)	(6,3 %)

• Gestion : moyens et produits revus à la baisse

54. La diminution des ressources demandées tient au non-renouvellement, en 2023/24, des crédits prévus pour financer la part des coûts revenant à la mission concernant le personnel temporaire (autre que pour les réunions) chargé des activités relatives au projet d'appui à la mise en œuvre de la chaîne d'approvisionnement d'Umoja. Ces coûts étaient auparavant imputés au budget des missions pendant une période de transition.

	Variation	
Consultants	(13,8)	(100,0 %)

• Gestion : moyens et produits revus à la baisse

55. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par le fait qu'il n'est pas nécessaire de renouveler pour 2023/24 les crédits qui avaient été inscrits au budget approuvé pour 2022/23 aux fins des activités de la Commission d'enquête.

	Variation	
Voyages officiels	22,9	12,2 %

• Gestion : moyens et produits revus à la hausse

56. L'augmentation des ressources demandées est due principalement à la hausse des coûts des voyages officiels à des fins autres que la formation, en raison de la reprise des manifestations nécessitant une présence physique dans le sillage de la pandémie, comme il est décrit en détail à la section G ci-dessus.

	Variation	
Installations et infrastructures	2 045,3	42,4 %

• Paramètres budgétaires : évolution des prix du marché

57. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par le fait qu'il est prévu de consommer plus de carburant pour les groupes électrogènes que pendant l'exercice précédent et à un coût moyen par litre plus élevé (1,8 million de litres à 1,423 dollar le litre, contre 1,6 million de litres à 0,764 dollar le litre dans le budget approuvé pour 2022/23) du fait de la hausse des prix du marché du carburant. L'augmentation prévue de la consommation est liée à la reconstruction et à l'utilisation proposées de la position 17A, comme demandé par les parties pour faciliter la mise en œuvre du mandat.

	Variation	
Transports terrestres	528,6	35,8 %

• Paramètres budgétaires : évolution des prix du marché

58. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par la hausse prévue du coût moyen du litre de carburant pour les véhicules (1,423 dollar par litre, contre le coût de 0,764 dollar prévu dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23), qui tient à la hausse des prix du marché du carburant.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

59. **Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la FNUOD portent sur les points suivants :**

a) ouverture de crédits de 70 875 800 dollars aux fins du fonctionnement de la Force pour l'exercice de 12 mois allant du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024 ;

b) mise en recouvrement du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Force, à raison de 5 906 317 dollars par mois.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 76/274 et 76/289 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

A. Assemblée générale

Questions concernant les opérations de maintien de la paix en général

(Résolution 76/274)

Décision ou demande	*Mesures prises*
Prie le Secrétaire général d'améliorer le contrôle de l'ensemble des activités des missions de maintien de la paix et d'appliquer les recommandations formulées par les organes de contrôle compétents pour éviter des irrégularités de gestion et les pertes économiques connexes et garantir le plein respect du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies (par. 17)	Au 31 décembre 2022, on dénombrait un total de 28 recommandations, soit 17 recommandations du Comité des commissaires aux comptes (13 appliquées et 4 en suspens) et 11 recommandations du Bureau des services de contrôle interne (3 appliquées et 8 en cours d'application). La FNUOD examine chaque trimestre les recommandations en suspens.
Prie également le Secrétaire général d'améliorer encore la transparence budgétaire en justifiant quant au fond, dans ses prochains rapports budgétaires, tous les changements concernant les postes, ainsi que l'augmentation des dépenses opérationnelles, et en donnant des informations sur les ressources demandées pour les administrateurs recrutés sur le plan national et les agents des services généraux recrutés sur le plan national (par. 18)	La répartition des ressources demandées entre les administrateurs recrutés sur le plan national et les agents des services généraux recrutés sur le plan national est indiquée à la section II (Ressources financières) du présent rapport. Une justification quant au fond de tous les changements concernant les postes et de l'augmentation des dépenses opérationnelles est fournie à la section I.D (Cadres de budgétisation axée sur les résultats) et à la section III (Analyse des variations) du présent rapport.
Se déclare préoccupée par le fait que les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion sont peu appliquées et prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour mieux les faire appliquer, pour toutes les catégories de voyages, en tenant compte des caractéristiques et de la nature des voyages officiels et des raisons pour lesquelles les départements, bureaux et missions n'appliquent pas les directives (par. 19)	La FNUOD continue de faire son possible pour mieux faire appliquer les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion pour toutes les catégories de voyages. Elle a renforcé les instructions données à ses sections pour qu'elles planifient suffisamment à l'avance tous les déplacements comprenant un voyage en avion. Aucune demande de voyage officiel ne devrait donc être approuvée si elle n'est pas soumise dans les délais prévus dans les directives. Toute exception doit être justifiée en détail avant qu'une décision puisse être prise. Les taux d'application actualisés sont disponibles dans le système pilote d'information budgétaire.

Décision ou demande	*Mesures prises*
Considère que, compte tenu de la hausse des prix des carburants dans le monde et des défaillances constatées par le Comité des commissaires aux comptes dans les systèmes de gestion des carburants des missions, la gestion efficace des carburants revêt une importance croissante, et prie le Secrétaire général de faire appliquer dans les missions des mesures de gestion des carburants plus efficaces, notamment de bien suivre systématiquement la consommation de carburant dans l'ensemble des missions et de mieux surveiller les risques (par. 26)	La stratégie générale en matière de gestion des carburants est présentée dans le rapport d'ensemble du Secrétaire général sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. La FNUOD a récemment mis en place le système de gestion des carburants pour suivre de près la consommation de ses véhicules et appareils.
Demande que les futurs projets de budget soient établis de façon qu'il soit possible de moduler les ressources des composantes Appui des missions, notamment en ce qui concerne les effectifs et les dépenses opérationnelles, en fonction de l'évolution des autres composantes, et comprennent des indicateurs standard (par. 27)	La stratégie générale s'agissant de moduler les ressources des composantes Appui des missions est présentée dans le rapport d'ensemble du Secrétaire général sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le ratio d'appui de la Force est stable en raison de l'absence de changements majeurs concernant le personnel en tenue et le personnel civil pour l'exercice 2023/24.
Rappelle le paragraphe 23 de sa résolution 66/264 et le paragraphe 82 du rapport du Comité consultatif, souligne qu'il importe de faire preuve de souplesse quant à la structure des effectifs pour aider les missions à s'acquitter de leur mandat et garantir l'efficacité de la gestion prévisionnelle des besoins en personnel, du contrôle et de l'application du principe de responsabilité, et encourage le Secrétaire général à veiller à adapter et à optimiser la composition des effectifs, notamment en procédant à des examens de la dotation en personnel civil et en personnel de sécurité, avec la participation du Siège de l'Organisation, au moins tous les quatre ans (par. 28)	La stratégie générale d'examen des besoins en personnel civil est présentée dans le rapport d'ensemble du Secrétaire général sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.
Prie également le Secrétaire général de justifier, dans tous les futurs projets de budget, les affectations temporaires pour une période de plus d'un an donnant lieu au versement d'indemnités de fonctions, et notamment de donner des informations sur la durée de ces affectations et sur l'avancement des procédures de recrutement correspondantes (par. 31)	En décembre 2022, la FNUOD comptait une affectation temporaire dont le ou la titulaire percevait une indemnité de fonctions depuis plus d'un an, à compter de septembre 2021. Les informations requises sont fournies dans le système pilote d'information budgétaire.
Redit sa préoccupation face au nombre élevé de postes vacants dans la composante civile, prie de nouveau le Secrétaire général de veiller à ce que ces postes soient pourvus rapidement, et le prie de passer en revue les postes qui sont vacants depuis 24 mois ou plus et de proposer, dans le prochain projet de budget, soit leur maintien, sur justification de leur utilité, soit leur suppression (par. 33)	En décembre 2022, la Force ne comptait aucun poste resté vacant depuis au moins 24 mois.

Décision ou demande	*Mesures prises*
Prie le Secrétaire général d'envisager, dans le cadre de l'établissement des projets de budget, de faire davantage appel à du personnel recruté sur le plan national, compte étant tenu du mandat et des besoins des missions selon qu'il convient (par. 34)	La FNUOD assure un suivi régulier de son environnement opérationnel afin de recenser les possibilités de faire davantage appel à du personnel recruté sur le plan national. Toutefois, compte tenu des activités prescrites par son mandat et du nombre restreint de membres du personnel civil, la Force n'a repéré aucun domaine dans lequel elle pourrait faire davantage appel à ce type de personnel au cours de l'exercice 2023/24.
Rappelle que le recours aux consultants doit être limité au strict minimum et que l'Organisation doit mobiliser ses ressources internes pour les activités de base et les fonctions qui s'inscrivent dans la durée (par. 46)	La FNUOD n'a pas engagé de consultants pour l'exercice 2022/23 et ne prévoit pas d'en engager en 2023/24.
Prie en outre le Secrétaire général de fournir dans les futurs projets de budget de chaque mission, selon qu'il conviendra, des informations sur l'utilisation des services fournis par le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) et la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), et de faire le point dans ses rapports sur les services fournis aux opérations de maintien de la paix, notamment dans les domaines de l'aviation, du déploiement des stocks et des achats, ainsi que dans tout autre domaine, et sur les gains d'efficience, l'amélioration des résultats et les économies résultant de la fourniture de ces services (par. 59)	La FNUOD utilise régulièrement les services fournis par la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), dans les domaines de la chaîne d'approvisionnement, des technologies et de la formation. En ce qui concerne le Centre de services régional d'Entebbe, elle fait appel aux services de celui-ci dans le cadre de la participation à divers ateliers et formations. Les gains d'efficience obtenus grâce aux services assurés par la Base de soutien logistique des Nations Unies sont principalement dus à la disponibilité de conseils d'experts et à un soutien dans les domaines de la chaîne d'approvisionnement, des technologies et de la formation, et les gains d'efficience relatifs au Centre de services régional d'Entebbe ont principalement trait aux possibilités de formation et à l'organisation de diverses conférences et manifestations. On trouvera des informations plus détaillées dans les projets de budget du Centre de services régional d'Entebbe et de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie).
Rappelle les dispositions de la section XVIII de sa résolution 61/276, considère que les projets à effet rapide concourent notablement à l'instauration et au renforcement de la confiance dans les missions, considère également qu'il importe que des évaluations des besoins et de l'impact des projets à effet rapide soient menées régulièrement, comme elle l'a demandé dans la résolution 61/276, prie le Secrétaire général de faire figurer dans ses prochains rapports des informations sur les évaluations réalisées et le prie également de renforcer l'impact de ces projets (par. 82)	La FNUOD a évalué ses projets à effet rapide exécutés lors du précédent exercice. En ce qui concerne l'impact de ces projets, la Force a reçu des commentaires positifs des autorités locales et des représentants de la population et noté que les habitantes et les habitants des zones entourant les sites de projet comprenaient mieux son mandat, ce qui lui a permis de mieux exécuter son mandat et de garantir la santé et la sécurité du personnel de maintien de la paix et des populations locales dans le pays hôte. Les évaluations réalisées ont également permis de tirer des enseignements, qui ont ensuite été utilisés pour faciliter la sélection des nouveaux projets à effet rapide proposés pour l'exercice 2023/24.

Décision ou demande	*Mesures prises*
Souligne qu'il importe de bien gérer l'énergie et les déchets afin de réduire au minimum les risques pour les personnes, les sociétés et les écosystèmes et prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour atténuer l'empreinte écologique des missions, notamment en mettant en place des systèmes de gestion des déchets et de production d'énergie qui soient respectueux de l'environnement, en s'efforçant également de laisser une empreinte positive pour les communautés d'accueil, dans le plein respect des règles et règlements (par. 83)	Dans le cadre des efforts faits par la Force pour réduire son empreinte écologique, pour l'exercice 2023/24, la FNUOD propose de mettre en œuvre 14 projets environnementaux, dont 4 projets dans le domaine de la production d'énergie et 4 dans le domaine de la gestion des déchets, comme détaillé dans le document complémentaire. On trouvera également dans ce dernier document le tableau de bord environnemental de la Force.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Questions concernant les opérations de maintien de la paix en général

(A/76/760 et résolution 76/274 de l'Assemblée générale)

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
Le Comité consultatif compte que des informations sur les montants à rembourser au titre du personnel en tenue et du matériel appartenant aux contingents, ventilés par mission, seront fournies à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et que des informations actualisées figureront dans les projets de budget des missions et les prochains rapports d'ensemble (par. 26)	Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents et aux unités de police constituées ainsi que celui des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents ont été effectués pour la période allant jusqu'au 30 septembre 2022, conformément au calendrier des versements trimestriels.
Le Comité consultatif note que les nouveaux taux de l'indemnité de subsistance (missions), établis par le Secrétariat et appliqués dans l'ensemble des missions, sont fondés sur les données indicatives du coût de la vie effectivement constatées, recueillies par la Commission de la fonction publique internationale. Il note en outre les écarts importants des taux entre les missions et considère donc qu'avant l'introduction de la méthode révisée, l'analyse des données utilisées pour déterminer les nouveaux taux des indemnités, ainsi que les incidences financières, auraient dû être présentées aux États Membres pour examen. Il réitère donc sa recommandation tendant à ce que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général de présenter des informations détaillées sur les données et la méthode utilisées pour le calcul et l'application des taux de l'indemnité de subsistance (missions) ainsi que sur les incidences financières, afin que les États Membres puissent les examiner dans le prochain rapport d'ensemble et dans les projets de budget de chaque mission (par. 38)	On trouvera des informations détaillées sur la méthode utilisée dans le rapport d'ensemble du Secrétaire général sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Les incidences financières sont présentées dans le document complémentaire.
Afin de réduire les frais de voyage, le Comité consultatif réaffirme que dans la mesure du possible, les technologies de pointe et les outils de formation à distance doivent être pleinement exploités, les voyages regroupés et le nombre de participants restreint (voir aussi A/73/779, par. 16, 18 et 19). Il espère en outre que les dispositions de la circulaire ST/SGB/2009/9 seront appliquées de manière cohérente pour les déplacements du personnel qui participe à des conférences internes. Il attend avec intérêt de recevoir des informations ventilées sur les déplacements à l'intérieur et à l'extérieur des zones de mission dans les futurs rapports sur les missions de maintien de la paix et les rapports d'ensemble (par. 55)	On trouvera des informations détaillées à ce sujet à la section II.G (Voyages officiels) du présent rapport, ainsi que dans le document complémentaire.
Le Comité consultatif recommande à nouveau à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de	On trouvera des informations détaillées dans le document complémentaire.

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
fournir, dans le prochain rapport d'ensemble et dans les rapports sur le budget des missions, des informations détaillées sur le recouvrement des coûts, y compris, mais non exclusivement, sur les activités soumises au recouvrement des coûts, les ressources humaines et financières utilisées pour les missions, la classification des produits non disponibles et disponibles, le montant à restituer aux États Membres et l'utilisation du fonds de recouvrement de coûts liés aux opérations de maintien de la paix (par. 78)	

Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

(A/76/760/Add.9 et résolution 76/288 de l'Assemblée générale)

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire figurer, dans tous les prochains projets de budget et dans les rapports d'ensemble, des informations sur les stocks stratégiques dont disposent les missions (par. 47)	On trouvera des informations détaillées dans le système pilote d'information budgétaire.

Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient : Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement

(A/76/760/Add.2)

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
Le Comité consultatif compte que la FNUOD continuera de veiller à ce que ses projets à effet rapide profitent à la population locale, comme prévu, et sans double emploi dans les installations et services fournis. Il compte également trouver des informations actualisées sur ces projets, notamment sur les sites où ils sont mis en œuvre, leur planification, leur exécution et leur évaluation, dans le prochain rapport sur le projet de budget (par. 20)	La FNUOD a évalué ses projets à effet rapide exécutés lors du précédent exercice. En ce qui concerne l'impact de ces projets, la Force a reçu des commentaires positifs des autorités locales et des représentants de la population et noté que les habitantes et les habitants des zones entourant les sites de projet comprenaient mieux son mandat, ce qui lui a permis de mieux exécuter son mandat et de garantir la santé et la sécurité du personnel de maintien de la paix et des populations locales dans le pays hôte. Les évaluations réalisées ont également permis de tirer des enseignements, qui ont ensuite été utilisés pour faciliter la sélection des nouveaux projets à effet rapide proposés pour l'exercice 2023/24.
Le Comité consultatif compte que des informations détaillées sur la mise en œuvre des projets d'efficacité énergétique continueront d'être fournies dans les futurs projets de budget, y compris les calendriers, les effets sur la consommation de carburant et les gains d'efficience correspondants (par. 23)	Des informations détaillées sur la mise en œuvre des projets d'efficacité énergétique sont fournies dans le document complémentaire. Les effets sur la consommation de carburant et les gains d'efficience correspondants sont présentés à la section II.C (Gains d'efficience) du présent rapport.

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
Le Comité consultatif note la faible représentation des femmes dans les effectifs de la Force et compte que celle-ci continuera de s'employer à accroître le nombre de femmes dans ses effectifs et qu'elle communiquera des informations à ce sujet dans les prochains rapports budgétaires (voir aussi A/75/822/Add.1, par. 23) (par. 24)	La FNUOD a poursuivi ses efforts pour améliorer la représentation des femmes parmi ses effectifs. Pour ce qui est de l'exercice 2022/23, en décembre 2022, 33 femmes avaient été embauchées parmi le personnel et 94 femmes avaient été déployées dans les contingents de la Force. On trouvera des informations détaillées sur la représentation des femmes dans le système pilote d'information budgétaire.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport).

- **Création de poste** : proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation de poste** : proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau.
- **Reclassement ou déclassement de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées.
- **Suppression de poste** : proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation de poste** : trois cas de figure sont possibles :
  - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu.
  - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale.
  - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat.
- **Facteurs externes** : variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation.
- **Paramètres budgétaires** : variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation.
- **Gestion :** variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

Annexe II

Organigramme

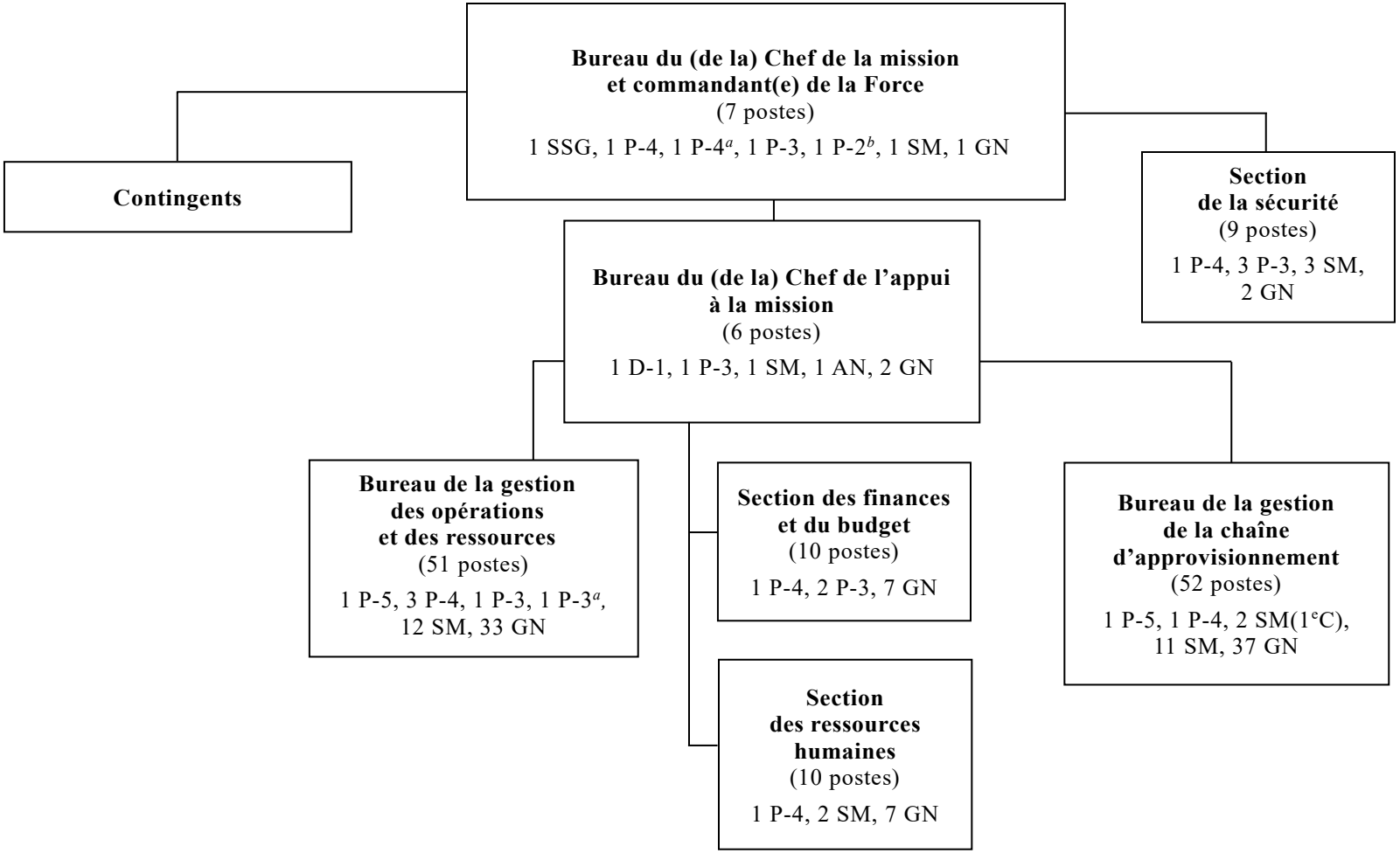

Abréviations : AN : administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; SM = agent(e) du Service mobile ; SM(1eC) = agent(e) du Service mobile (1re classe) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

[a] Personnel temporaire (autre que pour les réunions).
[b] Réaffectation.

Carte

UNDOF
FEBRUARY 2023
UNITED NATIONS
Geospatial
LEBANON
SYRIAN ARAB REPUBLIC
GOLAN
UNDOF Components
HQ OGG HQ (CF)
FIJI
LOG INDIA / NEPAL
NEPAL (+)
NEPAL
URUGUAY
FRC IRELAND
INDIA
MP INDIA
HQ UNDOF HQ
NEPAL (-)
FRC IRELAND
LOG INDIA / NEPAL
NEPAL
INDIA
MP INDIA
OGG observation post
OGG unoccupied observation post
OGG temporary observation post
UNDOF position
UNDOF unoccupied position
Administrative capital
Town, village
International boundary
Special boundary line
Line "Alpha" or "Bravo"
Railway
Highway
Main road
Secondary road
PALESTINE BELT GRID
Camp Faouar
Camp Ziouani
Line "Alpha"
Line "Bravo"
Shaba
Majdal Chams
Mas'adah
Buq'ātā
Mansoura
'Ayn Ziwan
Kafr Naffākh
Fazarah
Al Khushniyah
Jūkhadār
Khisfīn
Kefar el Ma
Al 'Al
Fiq
Umm Sharq
Taranjah
Jubāta al Khashab
Ufānīyah
Baath
Arnabah
Hamidiyah
Al Qunaytirah
Umm Tīnah
Ar Ruwayhīnah
Bi'r al 'Ajam
Burayqah
Al Asbah
Ar Rafid
Butmiyah
Ash Sajarah
Saḥam al Jawlan
Harfā
Jabā
Masḥarah
Baṭīnah
'Aqrabā
Al Ḥarrah
Nawā
Tasīl
Izra'
Dā'il
Qāsim
An Nakhl
Aṣ Ṣanamayn
Kafr Shams
Kafr Nāij
Sa'sa'
Arṭūz
Al Kiswah
Baytīmā
Ḥīnah
'Arnah
Bayt Jinn
Mazra'at Bayt Jinn
Ḥadar
Nab aş Şakhr
Umm Tīnah
TOP 206
TOP 108
TOP 102A
TOP 105
TOP 127
TOP 303
TOP 302
TOP 301
TOP 3
TOP 2
TOP 1
The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.
Map No. 2916 Rev. 126
Feb 2023